

LÉMAN SAXOPHONE ACADEMY

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Nom et prénom de l'élève : Date de naissance :

Adresse : Code postal et ville :

Téléphone : E-mail :

Nom et prénom du représentant légal (si mineur) :

Téléphone du représentant légal :

Lieu souhaité pour les cours : Genève / Lausanne / Riviera Vaudoise

Type de cours : Individuel / Groupe / Famille

Durée des cours souhaitée : 30' / 45' / 60' / 75' / 90'

Disponibilités pour les cours (jours et heures) :

Informations complémentaires ou besoins particuliers :

Comment avez-vous connu Léman Saxophone Academy ?

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

1. Inscriptions

Le cours s'étend sur une année scolaire complète, du **1er septembre 2025** au **30 juin 2026**. L'inscription est valable pour toute la période. En cas d'inscription après le mois de septembre, le tarif sera calculé à partir du mois correspondant à l'inscription.

2. Horaires des cours

Les horaires sont définis d'un commun accord entre l'élève (ou ses parents/tuteurs) et le professeur au moment de l'inscription.

3. Absences et annulations

- Toute absence doit être communiquée à l'avance.
- En cas d'absence ponctuelle de l'élève, le cours ne sera ni remboursé ni rattrapé.
- Si l'élève accumule plusieurs absences consécutives ou répétées pour raisons médicales ou cas de force majeure, et présente un justificatif médical ou équivalent, les cours concernés pourront être remboursés ou reprogrammés, après évaluation du cas.
- En cas d'absence du professeur, un remplaçant sera proposé. Si le cours ne peut être assuré, il sera soit rattrapé, soit remboursé.

4. Calendrier

Les calendriers scolaires officiels du canton de Genève et du canton de Vaud seront suivis. Il n'y aura pas cours pendant ces périodes.

Voir les jours fériés et vacances dans la section « **Tarifs** ».

5. Paiement du cours

- Le paiement peut être effectué en une seule fois ou en mensualités.
- En cas de paiement mensuel, les mensualités doivent être réglées entre les cinq derniers jours de chaque mois.
- L'engagement est annuel, même si le paiement est échelonné.

6. Désinscription en cours d'année

Le retrait anticipé de l'élève ne donne pas lieu à un remboursement, sauf cas exceptionnel dûment justifié : maladie prolongée, déménagement ou autre situation de force majeure.

7. Matériel nécessaire

Le professeur fournira les partitions nécessaires pendant l'année. Chaque élève disposera d'un espace personnel numérique pour accéder au matériel de travail et suivre les exercices proposés. En cas d'absence d'instrument, des conseils seront donnés pour la location ou l'achat d'un saxophone adapté.

8. Cours à domicile

Le lieu du cours doit être calme, sans interruption, et disposer de tout le matériel nécessaire.

9. Engagement et respect

La ponctualité, le respect et une attitude positive envers l'apprentissage sont attendus. L'académie favorise un environnement motivant et respectueux, propice à l'apprentissage et à l'épanouissement musical.

10. Utilisation d'images à des fins pédagogiques ou de communication

Certaines activités (répétitions, auditions, cours collectifs) peuvent être enregistrées en photo ou en vidéo. Ces images pourront être utilisées uniquement à des fins pédagogiques ou de communication (site web, réseaux sociaux, supports internes). Le consentement de l'élève ou des parents/tuteurs légaux sera demandé avant toute diffusion publique.

JE DÉCLARE AVOIR LU ET ACCEPTÉ LES CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION AINSI QUE LE RÈGLEMENT DE LÉMAN SAXOPHONE ACADEMY. EN SIGNANT CE FORMULAIRE, JE M'ENGAGE À LES RESPECTER PENDANT TOUTE LA DURÉE DE L'ANNÉE ACADEMIQUE.

Lieu et date : Signature de l'élève ou du représentant légal :